

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du lundi 14 octobre 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

10 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, CHALOIN Christophe, CHANTEPY Lydie, CLEMENT Danielle, DIAKITE Florane, DIPALO Anthony, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude.

2 membres représentés : Anick ROBIN représentée par Danielle CLEMENT
Gilles BENOKBA représenté par Cyrille FONTANEZ

2 excusés : Yannick DURAND et Chantal COMBET

Secrétaire de séance : _____

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024

1/ APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 9 octobre 2024 relative à la modification des compétences de Valence Romans Agglo,

Madame le Maire expose :

Par délibération du 9 octobre 2024, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

Ces modifications portent d'une part sur l'ajout en compétence facultative de la prise en charge et du versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Ce financement est aujourd'hui partagé entre le Département et les communes qui paient en fonction de la proximité du service. Il est proposé qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 ce financement soit assuré par la fiscalité de Valence Romans Agglo sans notion de proximité de service.

D'autre part, il est apporté une modification à la rédaction de la compétence facultative « France Services : gestion de multisites (et non d'un multisite comme mentionné actuellement) au sein des médiathèques communautaires ».

Par ailleurs, Valence Romans Agglo exerce aujourd'hui une compétence facultative « voirie – mobilier urbain » qui comprend les voiries des zones d'activité, les aires de covoiturage et les parcs relais prévus au Plan de déplacement urbain ainsi que le mobilier urbain affecté au transport de voyageurs (abribus et poteaux d'arrêt).

La communauté d'agglomération souhaite aujourd'hui étendre l'exercice de cette compétence aux types de voies suivantes :

- les voies d'intérêt communautaire cyclables définies par le Plan Vélo Intercommunal,
- les voies pour bus à haut niveau de service et pour transport collectif en site propre du schéma intercommunal.

Pour ce faire, il convient d'adopter la compétence supplémentaire « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » définie à l'article L5216-5 II du CGCT.

Cette compétence étant subordonnée à la reconnaissance de l'intérêt communautaire, celui-ci sera défini avec l'ensemble de ces éléments, par une prochaine délibération du Conseil communautaire.

Du fait de la prise de cette nouvelle compétence supplémentaire, la compétence facultative « Voirie - Mobilier urbain » devient sans objet et sera supprimée.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité les modifications des statuts de Valence Romans Agglo suivantes :

- Ajout de la compétence « *création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire* » aux compétences exercées à titre supplémentaires ;
- Suppression de la compétence facultative « Voirie- Mobilier urbain » ;
- Ajout de la compétence facultative « *Prise en charge et versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours* » ;
- Nouvelle rédaction de la compétence facultative France Services :
 - « *France Services :*
 - *Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération*
 - *Gestion de multisites France Services au sein des médiathèques communautaires. »*

Points divers :

- **Logo de la commune : proposition de Valence Romans Agglo**

Danielle CLEMENT rappelle que l'Agglo propose de nous créer un logo pour la commune.

L'Agglo a proposé 4 propositions de couleurs, et 2 propositions d'écriture (avec St Mamans et sans).

Les logos ont été envoyés aux élus en amont du Conseil Municipal. Ils sont projetés au vidéoprojecteur pendant la séance.

Danielle CLEMENT propose de faire un tour de table pour connaître l'avis de chaque conseiller :

Florane DIAKITE dit qu'elle n'a pas d'avis particulier, l'ensemble des propositions correspondent à la demande du dernier Conseil Municipal.

Danielle CLEMENT lit l'avis d'Anick ROBIN laissé par mail : « Si on met St Mamans, ce que je préfère, il faut écrire St Mamans en plus gros, avec Rochefort en plus petit pour équilibrer les 2. Sinon St Mamans en petit c'est ridicule, autant ne pas le mettre ! C'est la commune de Rochefort Samson, il faut peut-être garder ce seul nom en gros pour les papiers officiels ? »

Cyrille FONTANEZ indique qu'il trouve que « Saint Mamans » est écrit en trop gros, cela rend le logo illisible.

Elodie BARRET dit qu'elle préfère la seconde couleur, en haut à droite, avec la mention « Saint Mamans ». Elle propose d'écrire « Saint » en abréviation « St ».

Guillaume FRANDON MOTTET et Claude ORARD indiquent aussi préférer la proposition en haut à droite, avec la mention « Saint Mamans ».

Christophe CHALOIN rejoint les avis en préférant également la proposition en haut à droite. Peut-être voir en étirant le « Saint Mamans » pour que l'écriture arrive jusqu'au N de « Samson ».

Chantal BARRET, Lydie CHANTEPY et Anthony DIPALO rejoignent également les précédents avis.

Au vu des avis des conseillers, la proposition avec « Saint Mamans » est retenue. La couleur sélectionnée est celle en haut à droite.

Il sera demandé à l'Agglo de faire une proposition en étirant le Saint Mamans pour aligner avec Rochefort-Samson, afin d'avoir un visuel pour une validation finale par mail des conseillers.

- **Mutuelle « Prévoyance » des agents**

Cyrille FONTANEZ explique qu'à compter du 01/01/2025, l'Etat oblige les collectivités à contribuer au financement de la protection sociale complémentaire souscrite par leurs agents.

La participation minimale de la collectivité est de 7€ par mois et par agent.

Pour rappel, la prévoyance compense à partir du 4^e mois d'arrêt la perte de revenus des agents en cas d'arrêts de travail liés à une maladie ou un accident subi dans le cadre de la vie privée (puisque l'agent est payé à 100% par la collectivité durant les 3 premiers mois d'un arrêt de travail).

Cyrille FONTANEZ explique que depuis plusieurs années, les agents ont la possibilité de souscrire à une prévoyance via l'amicale du personnel des communes du canton. Avec cette prévoyance, la collectivité participe à hauteur de 15€ par mois et par agent.

Cyrille FONTANEZ explique que le Centre de Gestion a été contacté à ce sujet. Du moment que la collectivité propose une prévoyance, elle n'a pas l'obligation de participer aux prévoyances que les agents ont souscrit chez un concurrent, même après le 01/01/2025.

Cyrille FONTANEZ explique que seulement 2 agents sur 8 ont une prévoyance, dont 1 seul qui a souscrit à la prévoyance de l'amicale du personnel.

Guillaume FRANDON MOTTET demande pourquoi aussi peu d'agents ont choisi d'adhérer à une prévoyance ?

Cyrille FONTANEZ répond que cela est un choix personnel des agents (probablement parce qu'ils estiment ne pas en avoir besoin). Concernant la prévoyance proposée par l'amicale, il semblerait qu'elle ne soit pas si intéressante que ça.

Cyrille FONTANEZ ajoute qu'à partir du 01/01/2026, la collectivité sera dans l'obligation de participer à la mutuelle santé des agents, avec une participation minimale de 15€ par mois et par agent.

Elodie BARRET rappelle que dans le secteur privé, cette obligation existe depuis plusieurs années déjà.

- **Le Samsonnet**

Danielle CLEMENT rappelle l'intervention de Christophe CHALOIN lors de la précédente séance du Conseil Municipal, où il affirmait que M. et Mme FOURAISON, anciens propriétaires du fonds de commerce du Samsonnet, avaient encore des parts dans la société du Samsonnet.

Danielle CLEMENT explique avoir reçu une carte postale de M. et Mme FOURAISON, et qu'elle les a appelés pour avoir de leurs nouvelles. M. et Mme FOURAISON ont indiqué n'avoir plus aucune part dans la société.

Christophe CHALOIN répond qu'il avait eu cette information et c'est bien pour eux.

- **Chemin des Artistes**

Danielle CLEMENT remercie Gilles BENOKBA et sa compagne pour leur implication dans l'organisation de l'évènement Chemin des Artistes. Ils ont très bien géré cette édition, notamment en étant présents du vendredi au dimanche. Danielle CLEMENT explique qu'à Rochefort-Samson, l'édition 2024 a accueilli 637 personnes. Danielle CLEMENT remercie également les bénévoles et les conseillers municipaux présents pour leur aide dans l'organisation.

- **Aménagement d'une aire de jeux – terrain de sport Rochefort Samson.**

Danielle CLEMENT rappelle la demande de subvention auprès du Département pour l'aménagement d'une aire de jeux sur le terrain enherbé devant l'école de Rochefort-Samson.

Elle explique avoir reçu la notification de la subvention.

Les jeux vont donc pouvoir être commandés prochainement afin d'être installés par les agents techniques de la commune.

- **Camping de la Combe d'Oyans**

Danielle CLEMENT rappelle la réunion de travail qui a eu lieu le 30 septembre 2024 avec l'ensemble des conseillers municipaux concernant l'assainissement du camping de la Combe d'Oyans. La réunion était une présentation d'un devis par une entreprise pour la mise aux normes de l'assainissement du Camping de la Combe d'Oyans.

Le devis étant très élevé, une solution a été proposée par plusieurs conseillers : changer l'emplacement de l'assainissement. Solution conseillée également par l'entreprise en indiquant que cela serait moins coûteux.

La parcelle la plus propice serait de l'autre côté de la D125.

Danielle CLEMENT explique avoir pris contact avec le propriétaire, il serait favorable pour vendre d'une partie de sa parcelle.

Pour l'assainissement, la commune aurait besoin d'environ 1000m² de terrain.

Un mail a été fait au Département pour connaître la distance minimale à respecter avec la Départementale.

Une étude du sol est aussi prévue avec l'accord du propriétaire du terrain.

Claude ORARD indique que c'est une très bonne idée.

- **Les Amis du Bel Age : occupation de la salle des fêtes**

Danielle CLEMENT rappelle la demande du Club les Amis du Bel Age pour occuper la salle des fêtes 3 jeudis en dehors des vacances scolaires. Elle explique avoir rencontré la directrice de l'école de Rochefort Samson, qui a accepté de décaler les cours de sport pour libérer la salle des fêtes pour l'association. Il n'y avait pas de soucis pour les enseignantes.

- **Travaux terrain Maison de santé**

Afin de répondre à un mail de Christophe CHALOIN, Danielle CLEMENT rappelle qu'il avait été mentionné plusieurs fois de récupérer le bassin en pierre présent sur le terrain qui accueillera prochainement la maison de santé. Ce lundi 7 octobre, Robert CLEMENT et Guillaume FRANDON MOTTET, avec l'aide des agents techniques, ont récupéré ce bassin, dans le but de le replacer sur le terrain une fois la maison de santé construite. Le bassin a pu être sauvegardé et une nouvelle vie lui sera donnée.

De plus, il avait aussi été mentionné qu'une source remontait devant le terrain depuis quelques temps et qu'il fallait assainir cette zone. C'est ainsi qu'à l'aide d'une minipelle prêtée à Robert CLEMENT, qu'il a lui-même manœuvré, la source a pu être retrouvée et déviée provisoirement dans le ruisseau du Rioussset. Le parking devant l'entrée a pu être assaini grâce à cette intervention. Robert CLEMENT a également fait des recherches historiques afin de mieux appréhender cette source.

Une fois le bâtiment construit, la source sera récupérée pour remplir l'ancien lac.

Christophe CHALOIN indique que quand il est passé pour voir, l'eau sortait d'une buse qui coulait dans le ruisseau.

Guillaume FRANDON MOTTET lui répond qu'une tranchée a été faite pour récupérer l'ancien tuyau et la source a été canalisée vers le ruisseau. Heureusement, cela a permis d'assainir le terrain avant les fortes pluies prévues en début de semaine. Sans cette intervention, cela aurait créé une marre au niveau du parking. Après les pluies, une vérification a été faite, et rien n'a bougé, tout fonctionne très bien.

Elodie BARRET remercie Robert CLEMENT et Guillaume FRANDON MOTTET pour leur intervention.

- **Maison de santé**

Christophe CHALOIN demande la vision de la location des cabinets.

Danielle CLEMENT explique que ce point va être travaillé avec le Dr Carat, notre avocat et un notaire. Cyrille FONTANEZ explique que le Dr CARAT et son épouse souhaitent eux aussi finaliser au plus vite le montage juridique, pour être sûr de racheter le bâtiment au bout de 10 ans. Comme déjà évoqué plusieurs fois, la forme juridique serait une location pendant 10 ans d'une partie de la maison médicale par le Dr Carat et au bout des 10 ans, il y aurait un rachat de cette partie avec le prix des loyers qui viendraient en déduction du prix de rachat. Le prix devant être fixé dès le départ.

Danielle CLEMENT explique s'être renseignée dans les alentours, la commune de Montélier loue les cabinets médicaux à 16 euros le m².

- **Repas des aînés**

Elodie BARRET informe que la date du repas des aînés sera le 8 décembre 2024. Elle indique également que la veille, le 07 décembre 2024, le CMJ proposera une animation de Noël à destination des enfants.

Elodie BARRET demande quels conseillers seraient disponibles pour servir le repas des aînés le 08 décembre :

Florane DIAKITE, Chantal BARRET, Anthony DIPALO, et Danielle CLEMENT se porte volontaires.

Prochain conseil le 18 novembre 2024 à 20h00.